

## Déchetterie des Tuileries : une nouvelle filière de recyclage des plastiques

En date du 17 septembre 2024, la benne « plastiques » de la déchetterie a fait place à une filière de recyclage des emballages plastiques ménagers, gérée par la société LEO-Recycle (<https://leo-recycle.ch/>). Les plastiques déposés dans cette benne n'étaient en fait pas triés, mais incinérés avec les autres ordures ménagères. Notre déchetterie était d'ailleurs l'une des seules à procéder de la sorte : dans l'immense majorité des communes de Suisse, les déchets plastiques sont éliminés via des sacs taxés. Cette situation particulière à notre commune résultait d'une demande expresse d'une entreprise locale (RC-Plast) de disposer de plastiques mélangés pour tester diverses méthodes de tri, dans la perspective d'une solution de recyclage telle que proposée aujourd'hui par LEO. Cette benne n'avait donc plus de raison d'être.

Cette pratique de notre commune allait à l'encontre des législations fédérale et cantonale, basées sur le principe de causalité selon lequel le détenteur d'un déchet doit assumer le coût de son élimination. Spécifiquement, 100% des coûts d'élimination des déchets urbains doivent être financés par des taxes dédiées (et non par les impôts), dont 40% au moins par des taxes proportionnelles (type taxe au sac). Notre commune était jusqu'ici loin du compte, en partie parce que l'élimination des plastiques était financée par les impôts. Ce changement de pratique nous rapprochera des minimums légaux.

La société LEO s'est tout nouvellement créée en réponse à la motion Dobler votée en 2021 par le Parlement fédéral, qui vise à favoriser le recyclage des plastiques. Les Suisses comptent en effet parmi les plus gros consommateurs, mais aussi les moins bons recycleurs de plastiques (PET mis à part) : sur un million de tonnes consommés par année (soit ~130 kg/habitant), plus de 85% finissent incinérés. Or, on sait que les gaz à effet de serre, en particulier le CO<sub>2</sub>, sont les grands responsables des dérèglements climatiques actuels. Notre commune s'est engagée dans un Plan Energie et Climat Communal (PECC), visant entre autres à améliorer notre bilan carbone ; le recyclage des plastiques permettra de diminuer la consommation de pétrole aussi bien que la production de gaz à effet de serre (un seul sac LEO de 35l permet d'éviter l'émission de 4 à 6 kg d'équivalent CO<sub>2</sub>). A ce titre, la Suisse romande accuse un sérieux retard sur la Suisse allemande, où quelque huit sociétés similaires à LEO sont déjà opérationnelles, et permettent de recycler le plastique dans plus de 900 communes via des sacs dédiés (<https://plasticrecycler.ch/fr/>). La société LEO permettra de combler quelque peu ce retard.

Les sacs LEO récoltent tous les plastiques d'emballage ménager, flaconnages, et briques à boissons. Une liste complète de déchets acceptés et refusés est disponible sur le site <https://leo-recycle.ch/#FAQ>. Les plastiques non-acceptés doivent être éliminés via les sacs STRID, ou avec les encombrants s'ils sont trop volumineux. Il est également possible de rapporter les pastiques d'emballage chez les commerçants qui les ont fournis. Pour un ménage de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants), il faut compter environ 1 sac de 35l par mois (CHF 1.80). Ces sacs sont en vente aux administrations communales de Grandson, Valeyres et Montagny, ainsi que dans plusieurs commerces locaux. Une fois collectés à la déchetterie, ils sont amenés sur le site RC-Plast de la Poissine pour tri et recyclage.

La Municipalité espère que cette nouvelle pratique incitera les usagers à restreindre leur consommation d'emballages plastiques, et les remercie pour leur compréhension ainsi que pour leur contribution aux efforts consentis par tous pour alléger le bilan carbone et améliorer la durabilité de notre commune.